

# Notre engagement pour des projecteurs plus durables



Chez SPX LIGHTING, nous concevons des projecteurs LED durables et fiables pour les musées et lieux culturels.

Instauré par la loi Agec du 10 février 2020 et entré en vigueur le 8 janvier 2025 pour certains appareils grand public, **l'indice de durabilité** vise à informer les utilisateurs sur la longévité, la réparabilité et la maintenabilité des produits.

➔ Bien que **l'indice de réparabilité** ne soit pas encore obligatoire dans notre secteur, nous avons fait le choix d'anticiper les attentes de nos clients, partenaires et prescripteurs.

✚ Un indice à double entrée :

🔧 **Réparabilité** : démontabilité, accessibilité, disponibilité des pièces, transparence technique...

🛡️ **Fiabilité** : robustesse, qualité des composants, durée de vie réelle des LED et alimentations...

💬 Ce nouvel outil d'aide à la décision permet d'évaluer concrètement la longévité globale de nos luminaires, pour des choix éclairés, responsables, et inscrits dans la durée.

## Une notation sur des critères concrets :

①



Robutesse

②



Démontabilité

③



Disponibilité  
des pièces

④



Documentation  
technique

⑤



Durée  
de garantie

# Notre engagement pour des projecteurs plus durables



Nous affichons désormais **une note indicative de durabilité** sur chacun de nos projecteurs. Ce travail nous aide à améliorer nos produits et à renforcer **notre engagement environnemental**. Il prend la forme d'une note sur 10 et d'un code couleur, allant du rouge au vert. Plus la note est élevée, plus le produit est durable.

## Indice de durabilité



Fiabilité — Réparabilité

Rouge foncé  
0 à 1,9

Rouge  
2 à 3,9

Orange  
4 à 5,9

Jaune  
6 à 7,9

Vert  
8 à 10



Nous sommes les premiers fabricants à afficher l'**Indice de Durabilité**.

**Transparence, responsabilité et innovation durable** sont au cœur de notre démarche et au service de vos projets muséographiques.

L'indice de durabilité et le tableau faisant apparaître le détail des éléments pris en compte dans sa notation, est disponible dans un délai de 5 jours ouvrés, par voie électronique, à toute personne qui en fait la demande. Cela s'applique pendant une période d'au minimum 2 ans après la mise sur le marché de la dernière unité d'un modèle d'équipement.